



Service du développement
territorial

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
www.vd.ch/sdt

REÇU LE 24 JAN. 2019

Municipalité de la Commune de Bavois
Rue du Collège 14
1372 Bavois

Personne de contact : Matias Schiffrin
T 021 316 74 23
E matias.schiffrin@vd.ch

Lausanne, le 23 janvier 2019

Dimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte – Fixation de l'année du bilan et mise à jour du guichet *Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte*

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Votre Commune a déjà entamé les travaux relatifs au dimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte. Afin de vous permettre de poursuivre les travaux de révision de votre plan sur une base chiffrée stable, nous fixons par la présente l'année du bilan à considérer. Nous confirmons que les géodonnées au 31.12.2016 serviront de base pour le dimensionnement de votre zone à bâtir d'habitation et mixte. Les plans devront avoir été mis à l'enquête publique dans le délai fixé par le plan directeur cantonal. Passé ce délai, les géodonnées devront être actualisées pour les étapes de procédure restantes.

Techniquement, cette décision doit être mise en relation avec les évolutions du Guichet *Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir d'habitation et mixte*. En effet, certaines fonctionnalités du guichet ont été améliorées et les géodonnées contenues dans celui-ci ont été mises à jour. Ainsi, désormais, les géodonnées rendent compte de l'état au 31.12.2017 et non plus au 31.12.2016 comme précédemment. Par contre, les variantes créées avant la mise à jour ne sont pas modifiées et sont toujours basées sur un état au 31.12.2016.

Pour pouvoir continuer à utiliser les géodonnées au 31.12.2016, comme indiqué ci-dessus, il faut impérativement travailler sur les variantes créées avant la mise à jour. Cette situation sera corrigée dans la prochaine mise à jour du portail. Dans l'immédiat, et afin de ne pas perdre toutes les variantes rendant compte de l'état au 31.12.2016, nous vous invitons à nous en transmettre une par le biais du guichet.

L'urbaniste en charge de votre commune est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Pierre Imhof
chef du service du développement territorial